COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Paris, le 19 novembre 2026

ETUDE

Évolution de la fiscalité économique des intercommunalités
Focus sur la période 2020-2025

Intercommunalités de France, et La Banque Postale publient ce jour les conclusions de leur étude sur l'évolution de la fiscalité économique des intercommunalités. Réalisée sur la période 2020-2025 elle dresse notamment cinq grands constats

Depuis la loi dite « Chevènement » du 12 juillet 1999 relative au renforcement de la coopération intercommunale, les intercommunalités à fiscalité propre se sont constituées à partir de la richesse économique des territoires. Elles ont toutefois été confrontées, au cours de ces dernières années, à d'importantes réformes de leur modèle de financement, dans le prolongement de transformations plus anciennes.

Ce constat a conduit **Intercommunalités de France** et **La Banque Postale** à dresser un panorama de l'évolution de la fiscalité économique locale sur le mandat 2020-2025.

À partir de données parfois inédites, **l'étude permet d'objectiver les transformations du panier des ressources intercommunales** au cours de la période et d'en mesurer les dynamiques, tant à l'échelle nationale qu'à celle de chaque territoire intercommunal.

L'étude dresse ainsi cinq grands constats :

- Au cours du dernier mandat, **la contribution des entreprises au financement de l'action intercommunale a diminué, passant de 17,7 milliards d'euros en 2020 à 15 milliards d'euros en 2025**.
- Dans le même temps, **les intercommunalités ont été compensées par l'attribution de ressources en provenance de l'État**. Ces ressources compensatoires représentent actuellement **23 % des recettes intercommunales.**
- Sur la période d'analyse, la **progression de l'ensemble des ressources « économiques »,** incluant les contributions directes des entreprises, mais également les compensations en provenance de l'Etat, s'est située au **niveau de l'inflation (+3,4 % en moyenne annuelle).**
- La **progression des contributions directes** s'explique majoritairement par **l'inflation des années 2022 et 2023** qui s'est traduite notamment par une forte revalorisation des valeurs locatives.
- Enfin, l'étude confirme l'existence de **modèles de financement assez différents** entre intercommunalités. Si pour **4 % des intercommunalités, la fiscalité économique représente plus de 40 % de leurs recettes de fonctionnement, cette part est inférieure à 10 % pour 12 % d'entre elles.**

Retrouvez l'étude complète « Évolution de la fiscalité économique des intercommunalités Focus sur la période 2020-2025 »

A propos de d'Intercommunalités de France
Intercommunalités de France est l'association nationale d'élus représentant les intercommunalités auprès des pouvoirs publics nationaux. Elle accompagne ses adhérents par la mise à disposition de l'expertise de son équipe. Elle est présidée depuis octobre 2026 par Boris Ravignon, président d'Ardenne Métropole.
L'association fédère aujourd'hui près d'un millier d'intercommunalités de toutes catégories juridiques : 17 métropoles, 200 communautés d'agglomération, 12 communautés urbaines, 9 établissements publics territoriaux du Grand Paris, 720 communautés de communes, qui représentent près de 80 % de la population française.
En savoir plus : www.intercommunalites.fr

A propos de La Banque Postale
La Banque Postale forme, avec ses filiales dont CNP Assurances, un grand groupe international de bancassurance, classé 12ème de la zone euro par la taille du bilan. Son modèle d'affaires diversifié lui permet d'accompagner en France près de 18 millions de clients particuliers, entreprises, institutionnels et acteurs du secteur public local. Filiale du groupe La Poste, La Banque Postale est une banque de proximité, présente sur tout le territoire avec plus de 17 000 points de contact dont près de 6 500 bureaux de poste. Premier financeur des collectivités locales et des hôpitaux publics depuis 2015, La Banque Postale joue un rôle essentiel dans le développement économique des territoires. Portée par son plan de transformation, elle ambitionne de bâtir un leader européen de la bancassurance au service de tous ses clients, et d'affirmer son rôle pionnier dans la finance citoyenne. Elle propose une gamme complète et omnicanale de services de bancassurance, structurée autour de ses trois marques : La Banque Postale, sa banque des particuliers, Louvre Banque Privée, sa banque patrimoniale et CNP Assurances, sa filiale d'assurance de biens et de personnes. La Banque Postale accélère également sa stratégie de diversification et développe ses métiers d'expertise, notamment dans la gestion d'actifs, l'assurance, le crédit à la consommation et la banque des entreprises et du développement local. Forte de son identité citoyenne, La Banque Postale œuvre pour une transition juste en intégrant au cœur de sa gouvernance des objectifs en matière d'impact environnemental et social. La stratégie climat de La Banque Postale, entreprise à mission depuis mars 2022, est alignée avec l'accord de Paris. Elle figure aux 1ers rangs des agences de notation extra-financière.

Contacts Presse
Yoann Jacquet – y.jacquet@intercommunalites.fr – 06 71 50 65 88
Stéphanie Noel – stephanie.noel@laposte.fr 06 38 27 32 91